BOTTERENS Infos

Votre bulletin d'informations communales

N° 29 - juillet 2026

Randonnée mensuelle des seniors 21.04.2026

www.botterens.ch

Annonceurs

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel	079/577.78.42	Ruffieux Robert	079/659.70.28
Ruffieux Jean-Marc	079/577.78.43	Ruffieux Cédric	079/385.26.56

MENUISERIE GERALD RUFFIEUX

Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS
Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74
Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

Edition n° 29 - juillet 2026

4 Administration communale
5 Autorités communales
7 Gestion des déchets
8 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
11 Communication « sentier des écoliers »
12 Transports scolaires & service de patrouille scolaire
14 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19.05.2026
24 Information aux futurs détenteurs de chien(s)
25 Infos Seniors
29 Communication – place de jeu des Botteney

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédant la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Route de Villarbeney 11 - 1652 Villarbeney

Horaires d'ouvertures :	lundi	15.00 - 19.00 heures
	mercredi	09.00 - 12.00 heures
	jeudi	09.00 - 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
caisse@botterens.ch
☏ 026 921 18 37

EN VACANCES
du 13 au 31 juillet 2026

Conseil Communal – Législature 2026/31

Dominique Macheret Syndic 079 250 67 21 d.macheret@botterens.ch	Administration générale Routes (éclairage, signalisation) Approvisionnement en eau Epuration des eaux Protection de la nature
Olivier Risse vice-Syndic 079 565 20 18 o.risse@botterens.ch	Service du feu et ambulances Santé Prévoyance sociale Gestion des déchets Cimetière Forêts
Sébastien Guisan 078 710 39 80 s.guisan@botterens.ch	Finances Culture, sports et loisirs Bâtiments et parchets communaux
Christophe Leu 079 932 41 94 c.leu@botterens.ch	Ordre et sécurité Service des curatelles Protection civile Enseignement et formation
Michael Richoz 076 398 23 52 m.richoz@botterens.ch	Aménagement du territoire Constructions et énergie Naturalisations Place de jeu Agriculture et tourisme

Conseil communal de BOTTERENS

Législature 2026-2031

Sébastien Guisan Olivier Risse Dominique Macheret Michael Richoz Christophe Leu

Photo prise à l'issue de la cérémonie d'assermentation des élus communaux du district de la Gruyère, le 25 avril 2026.

Gestion des déchets

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale à Corbières :

- mardi 17.00 – 19.00 heures
- mercredi 14.30 – 17.30 heures (du 01.05 au 31.10)
- jeudi 17.00 – 19.00 heures
- samedi 09.00 – 11.00 heures
  13.30 – 17.00 heures

Evacuation des déchets verts :

Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veuillez vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Recharge de votre carte

L'appareil de recharge se situe devant l'entrée principale de l'administration communale à Corbières – ch. Pré-du-Crêt 7.

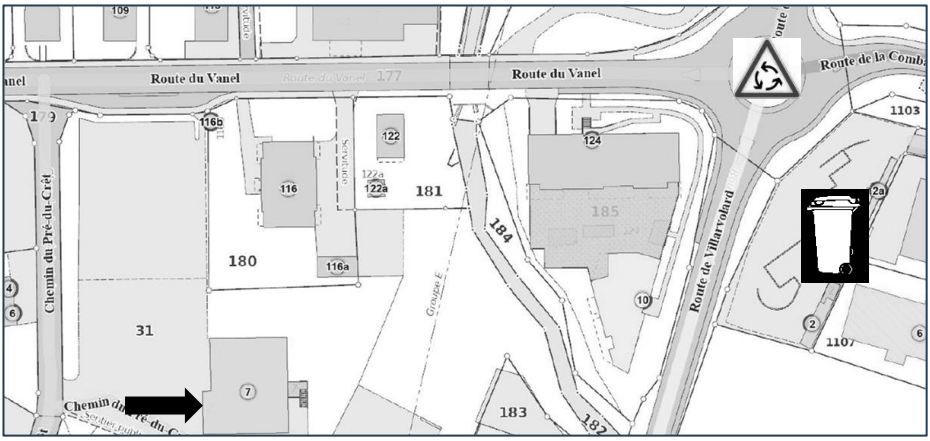

Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes gens se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Barras Emilie 2003 Impasse du Jordil 7 - Villarbeney	079 905 48 37
Chammartin Yaëlle 2009 La Rochetta 18 - Botterens	077 466 62 35
Magnin Romane 2009 Chemin de Châtel 40 - Botterens	077 269 54 90
Mutrux Elise 2007 Rte du Chamois 4 - Botterens	078 698 02 27
Pittet Thomas 2012 Rte du Villard 7 - Botterens	076 540 46 64
Ruffieux Eline 2010 Ch. de Châtel 28 - Botterens	077 404 61 56

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86
L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.

Ecole maternelle "Arc-en-ciel" / 079 747 57 01 / https://maternelle-arcenciel.ch/
L'école maternelle Arc-en-ciel à Botterens accueille les enfants dès 2,5 ans. Ouverture du 1er septembre au 30 juin (hors vacances scolaires), les mardis, jeudis et vendredis de 08h15 à 11h15. Les enfants peuvent venir 1, 2 ou 3 fois par semaine Mme Nathalie Raboud, animatrice, se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens/ www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes
Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.

REPARATIONS SERRURES

Sur porte bois et métal pour privés et commerces

DANS **L'URGENCE** 079 332 40 62

nikfab.monney@bluewin.ch

CONSTRUCTIONS METAL **BARRIERES**

Escaliers, portes, portails, fer forgé, divers travaux

MONNEY N. Sàrl fondée en 1995

Blessoné 10 - BOTTERENS 026 912 40 62

NOUVEAU A RTE DE VEVEY 233 A BULLE

0788095425
lachiphouillee@gmail.com

Les Ateliers De La Chiphouillée

VIENS CREER

MERCREDI 13H30 – 16H30

- POUR LES ENFANTS DÈS 8 ANS
- EN-DESSOUS ACCOMPAGNÉ
- PREND TON GOÛTER POUR LA PAUSE

ATELIER CREATIF

PARFOIS À THÈME
PARFOIS LIBRE

LES DATES :

2026 : 09.09.- 23.09 - 07.10 - 04.11 - 25.11 - 02.12
2027 : 06.01 27.01 17.02. 10.03 - 24.03 - 21.04 - 12.05 - 26.05 - 23.06

TARIF : CHF 25,- PAR ATELIER

JOURNAL CREATIF

PRENDRE DU TEMPS POUR SOI

MARDI 18H30–19H45

CERTIFIÉE JOURNAL Créatif

DU 01.09.2026
AU 22.06.2027

HORS VACANCES SCOLAIRES

EXPRIMER

- EN COULEUR
- EN FORME
- EN COLLAGE
- EN ÉCRITURE
- AU FIL DES PAGES

- AUCUN PRÉREQUIS NÉCESSAIRE
- JOURNAL À L'ACHAT DISPONIBLE SUR DEMANDE

TARIF : CHF 30,- PAR SOIR

- A CHAQUE ATELIER UNE PROPOSITION
- VOUS VENEZ CHAQUE FOIS OU UNE SEULE FOIS C'EST VOTRE CHOIX
- MATÉRIEL ARTISTIQUE ET CRÉATIF À DISPOSITION

!! ANNONCE DE PRÉSENCE LE JOUR AVANT L'ATELIER OBLIGATOIRE !!

Sentier des écoliers – Rappel d'utilisation

La commune souhaite rappeler à la population que « le sentier des écoliers » reliant le chemin de Châtel au centre du village est **strictement réservé aux piétons**.

Pour des raisons d'entretien et de sécurité, l'usage de ce sentier est interdit aux vélos. Nous constatons encore des passages à vélo qui dégradent les aménagements et présentent des risques en raison d'une vitesse inadaptée. En effet, ce sentier débouche directement sur le trottoir, à proximité immédiate d'un passage piéton.

Nous rappelons également que ce passage constitue une servitude gracieusement concédée par les propriétaires du terrain.

Des travaux récents ont permis de remettre les escaliers en bon état. Afin de préserver ces aménagements, nous remercions les parents de veiller à ce que leurs enfants n'empruntent pas ce chemin à vélo.

Nous remercions l'ensemble de la population pour son attention et sa collaboration dans le respect de ces consignes.

Le Conseil communal

Informations concernant le transport scolaire pour les élèves du cycle primaire du cercle scolaire Broc-Botterens.

Petit bus, élèves de 1ère et 2e Harmos

Pour l'année scolaire 2026-27, le nombre d'enfants inscrits en 1ère et 2e Harmos est plus bas que ces dernières années. Les enfants scolarisés en 1ère et 2e Harmos prendront le petit bus ensemble (les élèves de la 2e H ne prendront pas le bus TPF).

Les parents d'élèves recevront ces informations dans le bulletin scolaire.

Suppression du service de patrouilleurs / aidants à la traversée

En 2025, le Conseil communal avait supprimé le service de patrouilleurs scolaires pour s'orienter vers un système d'aidants à la traversée. Cette décision était motivée par les difficultés toujours plus importantes à recruter des patrouilleurs bénévoles.

Les autorisations pour les patrouilleurs scolaires sont octroyées par le Canton et les exigences relatives à ce type d'autorisation sont strictes. Seules des personnes formées peuvent effectuer ce service, et il doit toujours y avoir 2 personnes pour un passage gardé.

Avec l'alternative des aidants à la traversée (depuis 2025) il n'y a plus qu'une personne par passage gardé (1 seul passage gardé sur le territoire communal, lors du retour à midi ainsi qu'au retour de l'après-midi).

L'aidant à la traversée n'a pas le droit d'effectuer de régulation de trafic. Ces personnes ne disposent d'aucune couverture d'assurance spécifique et engagent leur propre responsabilité civile en cas d'accident.

Les spécialistes de la prévention et sécurité routière préconisent plutôt la responsabilisation des parents qui sont responsables de leurs enfants entre le domicile et le bus sur le chemin de l'école, que la présence d'aides externes.

De plus, courant 2027, un nouvel arrêt de bus sur chaussée sera aménagé avant le passage piéton au centre de Botterens dans le sens de circulation « Broc-Corbières » ce qui va encore augmenter la sécurité des enfants.

Aussi, le Conseil communal a pris la décision de supprimer la présence des aidants à la traversée dès la rentrée scolaire 2026, après les vacances d'été.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ces informations et restons à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Christophe Leu, conseiller communal

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19.05.2026

Salle communale, mardi **19 mai 2026**, 20.00 heures

Présidence	M. Dominique Macheret, Syndic
Présents	40 citoyennes et citoyens
Scrutateurs	M. Jean-Claude Schick et M. Cédric Ruffieux
Excusés	Mme Myriam Voltz, Mme Rita Blanc, M. Noël Blanc, M. Marius Rauber
Secrétaire	Mme Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du pv de l'assemblée communale du 16.12.2025
2. Législature 2026-2031
3. Comptes 2025
4. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des comptes 2025.

Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par envoi d'un tout-ménage, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 1er mai 2026 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des excusés et nomme deux scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale ni du caissier. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal ? Mme Alexiane Scionico s'annonce, elle participe à cette assemblée en tant qu'auditrice. 40

citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de mars 2026. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

L'Assemblée n'ayant pas de remarques ou questions, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Approbation : ce procès-verbal est approuvé à mains levées et à l'unanimité

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Législature 2026-2031

Election de la commission financière pour la période 2026-2031

La commission financière se compose d'au moins cinq membres élus par le législatif parmi les citoyens actifs de la commune.

Le Conseil communal remercie MM. Francis Romanens, René Allemann et Guy Buchmann pour leur collaboration durant la période écoulée.

Le Conseil communal propose :

- Mme Laurence Bongard
- Mme Sylviane Krieger
- M. Xavier Rime
- M. Fabrice Ruffieux
- M. François Tornare

M. le Président demande si l'assemblée souhaite faire d'autres propositions, dans le cas contraire il propose d'élire ces cinq personnes par acclamations.

Election : Les candidats proposés sont élus sous les acclamations de l'assemblée.

Election de la commission d'aménagement pour la période 2026-2031

Le Conseil communal constitue une commission d'aménagement qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci.

Le Conseil communal propose :

- Mme Aline Mutrux
- Mme Yanaelle Sciboz
- M. Claude Meyer
- M. Florian Magnin
- M. Jean Barras

M. le Président demande si l'assemblée souhaite faire d'autres propositions, dans le cas contraire il propose d'élire ces cinq personnes par acclamations.

Election : Les candidats proposés sont élus sous les acclamations de l'assemblée.

Election de la commission des naturalisations pour la période 2026-2031

La commission des naturalisations se compose d'au moins cinq membres élus par le législatif parmi les citoyens actifs de la commune.

Le Conseil communal propose :

- Mme Anne-Claude Jaccottet
- Mme Véronique Moret
- Mme Gabriela Guisan
- M. Gonzague Romanens
- Mme Yanaelle Sciboz

M. le Président demande si l'assemblée souhaite faire d'autres propositions, dans le cas contraire il propose d'élire ces cinq personnes par acclamations.

Election : Les candidats sont élus sous les acclamations de l'assemblée.

M. le Président remercie d'avance tous les membres de ces commissions pour leur engagement et leur collaboration. Il ajoute que le Conseil communal aura l'occasion de remercier les membres sortants lors du souper annuel de fin d'année.

Décision du mode de convocation aux assemblées communales

Le Conseil communal propose de conserver le mode de convocation actuel, à savoir l'envoi de la convocation par biais de tout-ménage, via le bulletin communal.

M. le Président demande si l'assemblée accepte de maintenir ce mode de convocation pour la législature 2026-2031 ou si celle-ci souhaite faire d'autres propositions ?

La parole n'étant pas demandée, le mode de convocation par l'envoi d'un tout-ménage via le bulletin communal est maintenu pour la législature 2026-2031.

3. Comptes 2025

M. le Président rappelle que le Conseil communal doit s'abstenir pour l'approbation des comptes et qu'il revient à « l'ancienne commission financière » de se préaviser. Il cède sans tarder la parole au caissier, M. S. Bugnard pour la lecture des comptes 2025.

M. S. Bugnard indique en préambule qu'une demande avait été formulée à l'assemblée précédente pour la mise en évidence des montants correspondant à des charges liées. Aussi, il communiquera à chacun des chapitres et sous forme de pourcentage la part des charges dites liées, c'est-à-dire les postes pour lesquels la capacité d'action du Conseil communal est limitée, voire nulle.

M. S. Bugnard passe en revue les différents chapitres et donne quelques explications là où des différences sensibles apparaissent en regard du budget 2025 et des comptes 2024.

Au chapitre 6, il relève tout particulièrement l'absence de coûts pour le service hivernal. Il explique qu'une ancienne provision de Fr. 20'000.- a dû être dissoute à la demande de l'organe de révision, raison pour laquelle ce poste est quasiment à Fr. 0.-.

Au chapitre 9, M. S. Bugnard fait état d'une modification importante qui n'impacte toutefois pas les comptes. La manière de comptabiliser les impôts a été modifiée afin de répondre aux exigences du modèle comptable MCH2.

D'autre part, il indique que la commune est tenue de dissoudre la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier dans les 10 ans qui suivent le passage à MCH2. Aussi, cette réserve sera dissoute sur les 7 prochains exercices, à raison d'un total annuel de Fr. 136'734.66.

M. S. Bugnard conclut la présentation du compte de résultats 2025 en communiquant le bénéfice de l'exercice 2025 s'élevant à Fr. 174'362.83.

M. J.-C. Schick demande confirmation que le montant de la réserve de Fr. 136'734.66 fait bien partie du résultat.

M. S. Bugnard confirme que cette réserve est bien comprise dans le résultat final.

M. S. Bugnard présente ensuite les indicateurs financiers et relève que le taux d'endettement ainsi que la dette nette par habitant sont tous deux en négatif ce qui est une bonne chose pour une commune. M. S. Bugnard ajoute qu'il se tient bien entendu à disposition si quelqu'un souhaite obtenir d'avantage d'informations ou explications sur la méthode de calcul de ces différents indicateurs.

L'assemblée n'ayant pas de questions, M. S. Bugnard poursuit avec la présentation du compte des investissements 2025.

M. S. Bugnard fait lecture des différents montants affichés au beamer et donne quelques précisions.

Il conclut la présentation des investissements en présentant le tableau récapitulatif des investissements.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président fait lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision, lequel recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2025.

M. le Président cède ensuite la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière.

M. G. Buchmann indique que la commission financière s'est réunie le 28 avril 2026 afin de prendre connaissance des comptes 2025 et qu'elle recommande à l'assemblée d'approuver ceux-ci tels que présentés.

L'Assemblée n'ayant pas de remarques ou questions, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent les comptes de résultats et des investissements 2025 de se manifester à mains levées :

Approbation : les comptes de résultats et des investissements 2025 sont approuvés par 35 voix et 5 abstentions (le Conseil communal).

Le Président poursuit avec le point 4 du tractanda :

4. Divers

M. le Président tient avant tout à remercier Mme Y. Sciboz et R. Ruffieux qui ont tous deux mis fin à leur mandat à l'Exécutif en avril dernier.

« Roby,
Tu avais 45 ans et déjà toute ta gouaille quand tu as mis un pied dans le Conseil communal de Villarbeney, un certain 31 mars 2001. Et directement propulsé responsable du réseau d'eau et des relations avec les sociétés locales. Deux dicastères qui, aujourd'hui encore, te collent à la peau comme une bonne cuchaule bien servie !
Puis vint la fusion : 12 décembre 2005, dernière séance pour Villarbeney, et dès janvier 2006, hop, te voilà membre du tout nouveau Conseil fusionné de Botterens. Tu y as apporté ton franc-parler, ton humour, et ta fameuse capacité à dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas…

surtout quand il s'agissait d'honoraires d'ingénieurs ou de toits pas franchement pentus !
Le 14 avril 2016, tu es élu vice-Syndic. Rien d'étonnant pour un homme qui a toujours su prendre de la hauteur ! En parallèle, tu n'as jamais cessé de veiller sur le réservoir des Baumes avec la vigilance d'un père de famille, de jour comme de nuit, même les dimanches.
Et puis il y a le Roby généreux : celui qui régale ses collègues avec des pizzas façon dolce vita. Celui qu'on retrouve au stand de tir et sur les pistes de ski. Celui qui n'a jamais compté son temps, ni ses coups de main.
Aujourd'hui, après 25 années d'un engagement sans faille, tu cèdes ta place. Une page se tourne, mais ton passage restera gravé : celui d'un collègue loyal, d'un vice-syndic engagé, d'un fontainier inépuisable et d'un grand-papa formidable.
Roby, pour tout ça : merci.
Et surtout : bon vent, bonne retraite et plein de bonheur entouré des tiens ! »

M. R. Ruffieux remercie le Conseil communal pour ces mots et l'excellente collaboration durant toutes ces années.

« Yanaelle,
Aujourd'hui nous tenons à te remercier chaleureusement pour ton engagement tout au long de cette législature 2021-2026.
Tu as rejoint le Conseil communal dans un contexte… disons sportif, pour ne pas dire légèrement électrisé – un fameux dossier planait dans l'air, mais nous ne le citerons pas.
Malgré cela, tu as su faire preuve d'une grande bienveillance, d'une loyauté sans faille et d'un calme olympien – ce qui, avouons-le, est un superpouvoir en politique locale.
Tu as mis à profit tes compétences professionnelles en architecture avec brio, notamment pour la réalisation de la place de jeux. Non seulement tu t'es investie dans ce dossier, mais tu as aussi su faire vivre ce lieu, en y insufflant des moments de convivialité : goûters et même des nuits étoilées – parce qu'avec toi, même le ciel n'a plus de limites !
Yanaelle est une collègue appréciée, toujours présente, toujours fiable.
Elle met fin à son mandat pour se consacrer à sa famille qui s'est bien agrandie depuis, ainsi que pour relever de nouveaux défis professionnels. Nous lui souhaitons bien sûr tout le bonheur et l'épanouissement possible.

Merci Yanaelle pour tout ce que tu as apporté à notre commune. »

Mme Y. Sciboz et M. R. Ruffieux sont applaudis par l'assemblée.

M. J. Barras demande s'il est possible de présenter les nouveaux élus communaux.

M. le Président répond par l'affirmative et invite M. C. Leu et M. S. Guisan à prendre la parole.

M. C. Leu indique être natif de Botterens, village qu'il a rejoint avec sa famille en 2014. Il est employé à la Ville de Bulle en tant que chef de la police communale.

M. S. Guisan explique avoir élu domicile à Villarbeney en 2019. Il est papa de deux petites filles. Il travaille depuis 2 ans au Groupe E en tant que responsable de la comptabilité du groupe.

Tous deux indiquent être heureux de ce nouveau défi et se réjouissent de poursuivre leur collaboration avec l'équipe en place.

Ils sont accueillis sous les applaudissements de l'assemblée.

M. J. Barras demande ce qu'il se passe avec les parchets communaux et plus particulièrement avec Blessoné pour lequel il y a un laissé aller évident.

M. le Président répond que le Conseil communal est conscient de la situation et qu'il fait régulièrement le point avec le locataire M. H. Overney. Une remise en état est nécessaire. Il est probable qu'une partie – devenue forêt – ne puisse être remise en état mais celle-ci pourrait servir en tant que compensation forestière.

Mme M.-J. Rauber indique être sacristine depuis plus de 20 ans et être dépitée depuis quelques temps à cause de crottes de chiens abandonnées sur le passage de l'Eglise. Elle demande si la commune aurait la possibilité d'installer une poubelle. En effet, expérience faite, en laissant des sachets sur place la situation s'améliore. Malheureusement ceux-ci ne restent jamais longtemps à disposition sur le portail de l'Eglise.

M. O. Risse indique qu'une poubelle est à disposition des détenteurs de chiens 30 mètres plus haut. La commune dénombre déjà 9 poubelles au total dans la commune.

Mme M.-J. Rauber précise que les déjections sont situées toujours aux mêmes endroits.

M. le Président répond que s'il s'agit de chiens errants l'installation d'une poubelle ne règlera pas le problème.

Mme M.-J. Rauber rappelle que quand des cornets sont à disposition les crottes sont ramassées. Il y a par conséquent peu de chance qu'il s'agisse de chiens errants.

M. le Président indique qu'un distributeur de sachets sera installé sur place en espérant que les propriétaires de chiens jouent le jeu.

M. O. Risse invite chacune et chacun à dénoncer tout comportement inapproprié.

Mme C. Duding a entendu dire qu'il était question sur la commune d'un projet d'aménagement de pontons pour l'amarrage de bateaux

M. le Président répond que la commune n'a pas connaissance d'un tel projet. Dans tous les cas celui-ci serait difficilement réalisable en raison des variabilités du niveau du lac.

M. Ph. Tornare s'exprime au nom de la société de jeunesse et demande si la commune pourrait mettre à disposition des locaux pour le stockage de matériel et si l'ancien bâtiment de la déchetterie pourrait être utilisé.

M. le Président répond que cela dépend de la grandeur du stock.

M. Ph. Tornare répond qu'il s'agit de panneaux de 2 m x 2,5m nécessitant une place d'environ 1.5 m.

M. le Président répond qu'une solution pourra bien entendu être trouvée. S'agissant de l'ancien bâtiment G. Brügger il rappelle que celui-ci ne peut pas être utilisé pour bricoler. Il peut servir de stockage uniquement.

M. G. Buchamnn remercie la commune pour la remise en état des escaliers qui permettent aux habitants du chemin de Châtel de rejoindre le village. Le travail a été très bien réalisé. M. G. Buchmann suggère de prolonger l'escalier jusqu'en bas, ceci afin d'éviter que tout le gravier ne descende. M. G. Buchmann tient encore à rappeler que ce passage n'est pas prévu pour les vélos et que cela crée des situations dangereuses. Malgré la chicane en place certains passent quand même avec leur vélo.

M. le Président indique qu'un message sera publié dans le prochain bulletin communal à ce sujet.

M. F. Tornare avait annoncé lors de la dernière assemblée qu'une chambre s'était affaissée au fond de la route du Chamois. Il se permet de relancer le Conseil communal.

M. le Président confirme que le Conseil communal fera le nécessaire.

M. J.-P. Widmer aimerait savoir si la commune sait quand fermera le site de la gravière de Villarbeney.

M. le Président répond par la négative. Il précise qu'une partie de cette gravière est exploitée par Grisoni et l'autre par l'entreprise Repond laquelle s'est vu délivrer une nouvelle concession par la commune de Corbières (pour la partie située sur la commune de Corbières). M. le Président ajoute qu'il est probable que la partie Grisoni sur Villarbeney soit remblayée dès que le stock de chez Rolex sera évacué.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président lève l'assemblée en souhaitant à toutes et tous un bel été, il est 20h45.

La secrétaire	Le Syndic
Gaëlle Murith	Dominique Macheret

Procès-verbal provisoire, pas encore adopté par l'assemblée communale

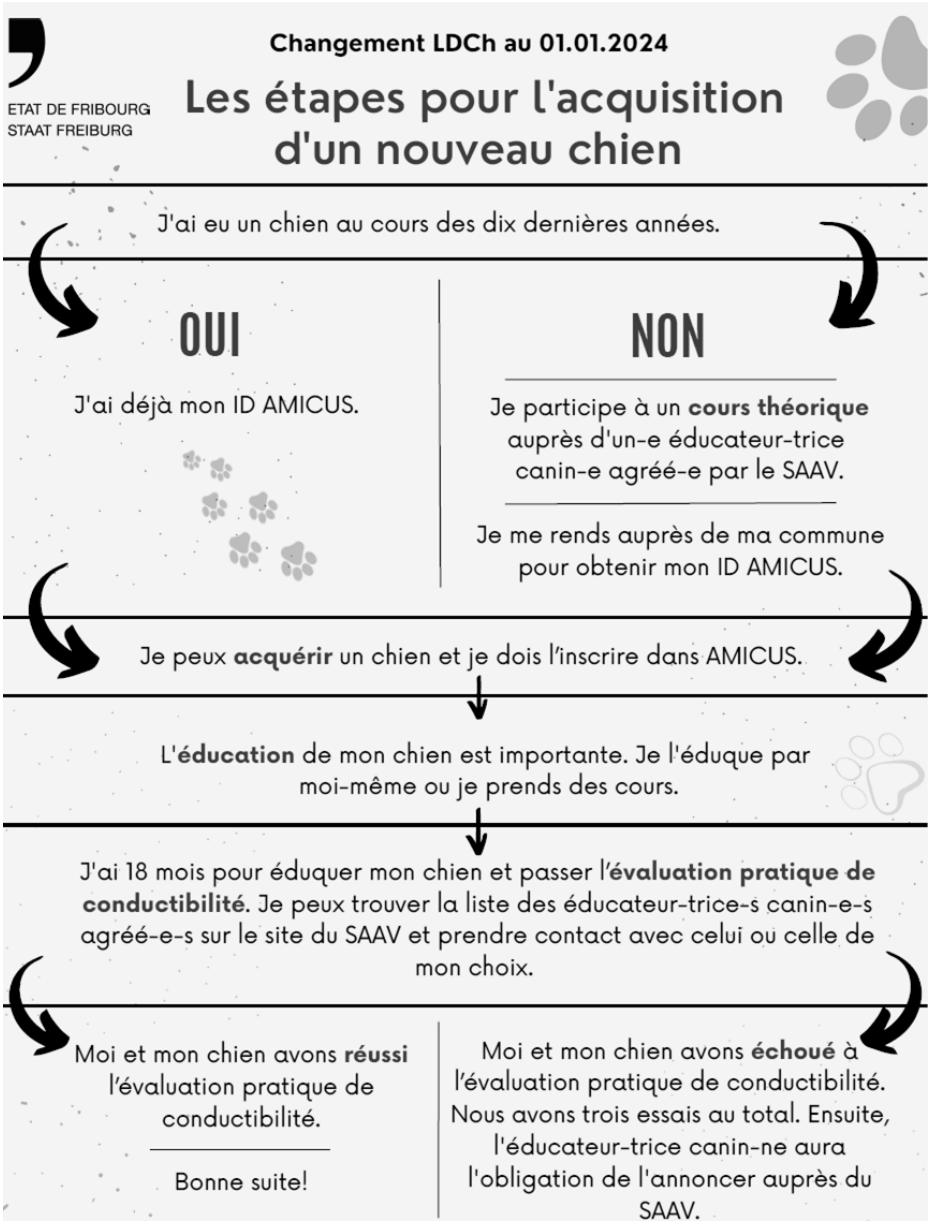
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Changement LDCh au 01.01.2024
Les étapes pour l'acquisition d'un nouveau chien
J'ai eu un chien au cours des dix dernières années.
OUI
J'ai déjà mon ID AMICUS.
NON
Je participe à un cours théorique auprès d'un-e éducateur-trice canin-e agréé-e par le SAAV.
Je me rends auprès de ma commune pour obtenir mon ID AMICUS.
Je peux acquérir un chien et je dois l'inscrire dans AMICUS.
L'éducation de mon chien est importante. Je l'éduque par moi-même ou je prends des cours.
J'ai 18 mois pour éduquer mon chien et passer l'évaluation pratique de conductibilité. Je peux trouver la liste des éducateur-trice-s canin-e-s agréé-e-s sur le site du SAAV et prendre contact avec celui ou celle de mon choix.
Moi et mon chien avons réussi l'évaluation pratique de conductibilité.
Bonne suite!
Moi et mon chien avons échoué à l'évaluation pratique de conductibilité. Nous avons trois essais au total. Ensuite, l'éducateur-trice canin-ne aura l'obligation de l'annoncer auprès du SAAV.

Infos « Seniors » - Calendrier des activités 2026

Après-midis ludiques

Chaque premier lundi du mois

de 14h00 à 16h00 à la salle communale

Venez passer un moment convivial et détendu autour de

jeu de cartes votre tricot thé & café

ou toute autre activité selon vos envies !

13 avril 2026

<u>Prochains rendez-vous</u>
7 septembre - 5 octobre - 2 novembre et 7 décembre 2026

Pour tous renseignements
☞Murielle Ruffieux 079 845 90 62

Randonnées mensuelles ouvertes à toutes catégories de marcheurs

Un mardi par mois

de 09h00 à 11h00
départ depuis le parking en face du bureau communal

parcours accessibles et adaptés

Bonne humeur et échanges au rendez-vous !

24 mars 2026

Prochains rendez-vous
22 septembre - 20 octobre - 17 novembre et 1er décembre 2026

Pour tous renseignements
☞Jean-Claude Auderset 078 708 42 07

Dîner et loto de Noël 2026

Le dîner-loto de Noël 2026 aura lieu le lundi 14 décembre 2026 dès 11h30. Au menu : apéritif, repas et loto ! Les inscriptions auront lieu en temps voulu auprès de Serge Jaquet 079 427 82 86.

MARRE D'ALLER À LA DÉCHÈTERIE ?

Vous triez, on ramasse.

Collecte à domicile

dès CHF 24.–

Scannez moi !

Réservez en 2 minutes sur byewaste.ch

Scannez le QR-code. Réservez. On ramasse.

Entreprise locale basée à Bulle

+41 79 310 94 83

Lun-Ven : 9h-18h

support@byewaste.ch

Réponse sous 24h ouvrées

Place de jeux

Avec l'arrivée des beaux jours, la place de jeux connaît une fréquentation réjouissante et en constante augmentation !

Malheureusement cette affluence s'accompagne également d'une hausse des incivilités. Plusieurs dégradations et comportements inappropriés ont récemment été constatés, notamment dans les WC, à l'abri des regards…

Le Conseil communal tient à préciser que l'état de propreté des installations n'est en aucun cas lié à un défaut d'entretien. Celui-ci est assuré avec sérieux et régularité par Mme Schlegel et son mari, nouveaux tenanciers du self, que nous remercions sincèrement pour leur engagement et leur travail, souvent exigeant et peu visible.

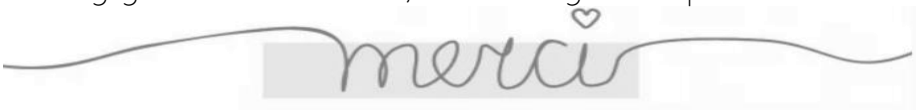

Il est également important de souligner et de remercier les personnes qui contribuent spontanément à l'entretien de ce lieu, Que ce soit en ramassant quelques déchets laissés sur place, en nettoyant la place de pétanque ou en effectuant d'autres petits gestes du quotidien, leur implication discrète participe grandement à la convivialité de cet espace public. Le Conseil communal leur adresse ses sincères remerciements.

Nous rappelons que chacun est responsable du respect des lieux publics. Tout comportement inapproprié doit être signalé sans délai à la commune.

Le respect des espaces communs est l'affaire de toutes et tous. Merci de contribuer, par votre attitude, à préserver ce cadre agréable.

Le Conseil communal

Nouveau
Shop en ligne

Le vrac facile, à portée de clic

- Fais tes courses depuis chez toi quand tu veux
- Nous préparons ta commande
- Viens la récupérer quand ça t'arrange

Gagne du temps et consomme mieux

www.epivrac-charmey.ch/shop/

Epi'Vrac
LOCAL & SOLIDAIRE

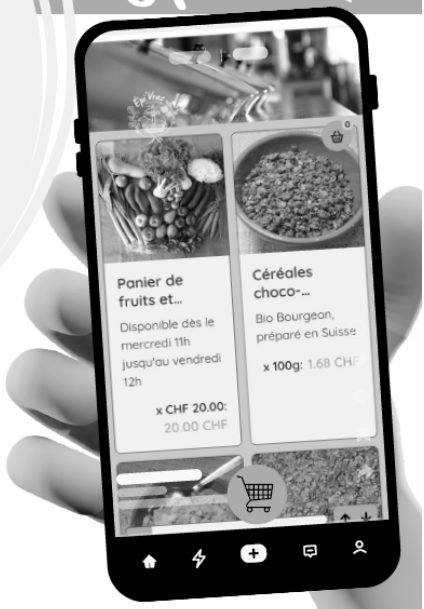

Mission Zéro déchet à Charmey

Shop en ligne

Annonceurs

FERME DE LA FIN DU CHÊNE

Elevage caprin et fromagerie artisanale
Famille Christine Ruffieux-Gremaud
Fin du Chêne 39 - 1652 BOTTERENS
026 921 14 22
fermedelafinduchene.jimdofree.com

BIOSUISSE

- Vente directe à la ferme de 7h00 à 10h30 (dimanche 9h) et de 16h30 à 18h15 : Fromages de chèvre, miel, glaces, savons, terrines, ...
- Traite ouverte aux visiteurs tous les jours de 17h à 18h, de février à novembre
- Sur le trajet du tour du lac de la Gruyère

Nous vous assurons.
Avec rapidité, fiabilité et professionnalisme.

Julien Aeschlimann, Conseiller en assurances
M 079 671 17 82, julien.aeschlimann@mobiliere.ch

Agence générale de Bulle
Bastien Ecabert

Chemin de Folliéran 23
1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

Activités seniors

En ce lundi 15 juin 2026, les seniors de la commune étaient invités à partager une délicieuse soupe de chalet sur la place de jeu. Le soleil était également au rendez-vous! C'était une magnifique journée, orchestrée avec brio par tous les membres de la commission Seniors+.

Les membres de la commission Seniors+ se réjouissent de vous retrouver lors de prochains événements.

Murielle & Rachel
Jean-Claude, Olivier & Serge

crédit photos Jean-Claude Auderset
crédit soupe de chalet Serge Jaquet